UE – Débat sur les produits issus d’animaux clonés

Par

Publié le 29/02/2008, modifié le 16/04/2025

Un eurobaromètre (sondage réalisé à l’échelle européenne) sur le clonage va être conduit et ses résultats rendus publics au second semestre 2008, a annoncé le Commissaire à la Santé des Consommateurs, Markos Kyprianou [1]. La conduite de ce sondage n’est pas le fruit du hasard mais plutôt de la conjoncture états-unienne sur le dossier des biotechnologies. Fin 2006, l’Agence états-unienne pour l’Alimentation et les médicaments (FDA) avait rendu public un avis qu’elle vient d’ailleurs de confirmer en janvier 2008 et selon lequel elle considérait les produits issus d’animaux clonés sans risque pour la santé. Malgré la commercialisation rendue donc possible par cette décision, les professionnels de l’élevage ont accepté de respecter un moratoire informel, sans raison particulière autre que celle officieuse de sonder les débouchés commerciaux. Le débat fait toujours rage aux Etats-Unis puisque la FDA ne demande pas à ce que les produits issus d’animaux clonés soient étiquetés en tant que tel. Cette absence d’étiquetage a amené le sénateur Carol Migden de l’Etat de Californie à déposer une proposition de loi pour cet état, imposant un tel étiquetage [2]. Anticipant donc une future commercialisation de ces produits issus de bovins, d’ovins et de porcs clonés, la Commission européenne a demandé à l’Agence européenne de Sécurité Alimentaire (EFSA) et au Groupe européen d’éthique des sciences et des nouvelles technologies (GEESNT) de lui fournir un avis sur l’aspect éthique et la sécurité alimentaire des produits issus d’animaux clonés. Et aujourd’hui, la Commission européenne dispose de deux avis contradictoires pour décider si l’Europe doit interdire ou autoriser la commercialisation de produits alimentaires issus d’animaux clonés (viande et lait principalement). Dans un rapport provisoire en anglais [3] soumis à consultation du public jusqu’au 25 février 2008 [4], l’EFSA affirme de son côté qu’il est "très improbable qu’il y ait une différence en termes de sécurité alimentaire entre les produits alimentaires provenant d’animaux clonés et de leur progéniture et ceux provenant d’animaux élevés de manière traditionnelle". Le GEENST, de son côté, "ne voit pas d’arguments convaincants justifiant la production de nourriture à partir de clones et de leur progéniture [et] doute de la justification éthique du clonage des animaux à des fins alimentaires [du fait des] souffrances causées aux femelles porteuses [...] et aux animaux clonés" [5]. Aucune demande d’autorisation commerciale pour de tels produits n’a été déposée dans l’Union européenne.

[1] e Monde, 22 janvier 2008, http://www.lemonde.fr/sciences-et-e...

[2] The food navigator, 25 janvier 2008, http://www.foodnavigator.com/news/n...

[3] http://www.efsa.europa.eu/EFSA/Docu...

[4] http://www.efsa.europa.eu/EFSA/efsa...

[5] http://ec.europa.eu/european_group_...

Adresse de cet article : https://infogm.org/ue-debat-sur-les-produits-issus-danimaux-clones/